

3a – Plan de zonage

MONTREUIL-SUR-LOIR
Bourg

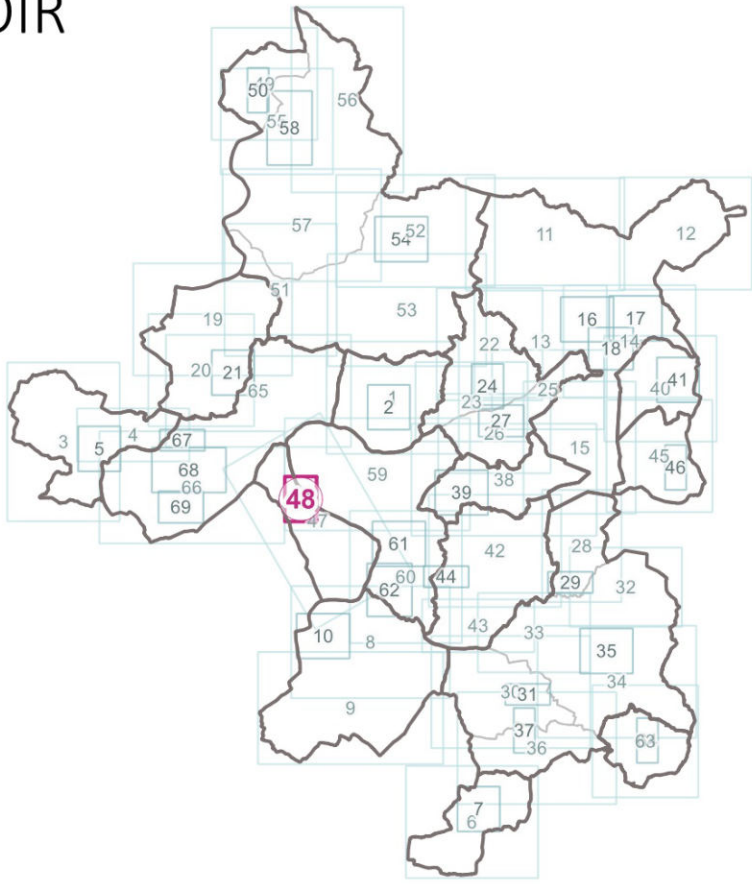


Planche n° 48 / 69
1:2 000



	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura

agence d'urbanisme
de la région angevine



Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- Limite de zonage
- UA1

Secteur urbain central des polarités principales
- UA2

Secteur urbain central des autres communes
- UA4

Hameau ancien avec valeur architecturale et/ou patrimoniale
- UB1

Secteur urbain périphérique des polarités principales
- UB2

Secteur urbain périphérique des autres communes
- UB3

Hameau lié à un développement urbain récent avec possibilité de densification
- UB4

Hameau lié à un développement urbain récent
- UYA

Secteur urbain destiné aux activités économiques de grandes ampleur
- UYB

Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire
- UYC

Secteur urbain destiné au développement mixte des activités économiques dont le commerce
- UZ

Zone dédiée à l'aéroport Angers-Marcé et au Parc d'activités associé
- 1AUD

Zone à urbaniser à vocation mixte, périphérique d'une centralité d'un bourg
- 1AUE

Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipements collectifs
- 1AUH

Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat
- 1AUJ

Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU

Secteur d'urbanisation future à moyen/long terme
- A

Zone agricole générale
- AP

Secteur agricole dédié à la préservation des paysages identitaires
- AR

Secteur agricole dédié à la recherche et à l'enseignement
- AV1

Secteur agricole dédié aux aires d'accueil des gens du voyage
- AV2

Secteur agricole dédié aux terrains familiaux
- AY

Secteur agricole lié aux activités économiques industrielles et/ou artisanales isolées, de faible ampleur
- N

Zone naturelle générale
- NH1

Secteur dédié aux résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- NH2

Secteur dédié aux habitations légères de loisirs sans fondation
- NL

Secteur dédié à des espaces naturels de loisirs et à des équipements publics de loisirs
- NP

Secteur dédié à la valorisation du patrimoine bâti remarquable
- NT

Secteur dédié à l'hébergement touristique et aux activités de loisirs
- NK

Secteur destiné aux locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés

Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de ProgrammationPérimètre d'Attente de projet d'Aménagement Global (expiration décembre 2030)Emplacement réservéZone non aedificandiLinéaire commercial protégéMarge de recul le long des cours d'eauConstructibilité interdite le long des grands axes routiersClassement zonore des infrastructures terrestres (zones de bruit)Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarburesSite et sol polluésPérimètre résiduel concerné par une ZACConstruction pouvant faire l'objet d'un changement de destinationVoie et chemin à conserver (chemin creux, chemin blanc...) ou à créerPlan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)- zone rougePlan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)- zone bleueSecteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-solSecteur soumis au risque effondrement (étude CEREMA)Secteur soumis au risque effondrement (étude Marcé)Zone humide protégéeZone de nappe peu profondeZone inondable du ruisseau de la Grande BoireMare et plan d'eauBoireZone de présomption de prescription archéologiqueSite patrimonial remarquableMonument historique

Éléments de patrimoine identifiés au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme :

Edifice remarquableÉlément de petit patrimoineMur et muretEnsemble bâti remarquable

Composantes végétales identifiées au titre des L.151-19, L.151-23 et L.113-1 du Code de l'Urbanisme :

Arbre remarquableHaie, alignement d'arbres et talusEspace boisé classéBoisementJardin et espace non-bâtiParc et jardin remarquableEspace public végétalisé

Liste des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Commune	m²
MNT01	Cheminement	Commune	MONTREUIL-SUR-LOIR	281
MNT02	Cheminement	Commune	MONTREUIL-SUR-LOIR	287
MNT03	Cheminement halage	Commune	MONTREUIL-SUR-LOIR	16310
MNT05	Cheminement	Commune	MONTREUIL-SUR-LOIR	405

